



La repentance du serviteur est entourée d'une repentance accordée par Allâh qui la précède et d'une repentance qui la suit. Donc sa repentance se situe entre deux repentances accordées par son Seigneur, dont l'une est antérieure et l'autre postérieure.

En effet Allâh lui a d'abord accordé la repentance en la permettant, en l'inspirant et en lui donnant la réussite, d'où la repentance du serviteur ; ensuite Allâh lui a accordé une deuxième fois la repentance en l'agréant et en la récompensant. Allâh -*Ta'âlâ*- dit :

« Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des Emigrés et des Auxiliaires qui l'ont suivi à un moment difficile, après que les cœurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier. Puis Il accueillit leur repentir car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard. Et [Il accueillit le repentir] des trois qui étaient restés à l'arrière si bien que, toute vaste qu'elle fût, la terre leur paraissait exiguë; ils se sentaient à l'étroit, dans leur propre personne et ils pensaient qu'il n'y avait d'autre refuge d'Allah qu'auprès de Lui. Puis Il agréa leur repentir pour qu'ils reviennent [à Lui], car Allah est l'accueillant au repentir »

[Sourate 9, Versets 117/118]

Dans ces deux versets, Allâh -Ta 'âlâ- indique que la repentance qu'Il leur a accordée a précédé leur propre repentance et que c'est elle qui a fait qu'ils soient devenus repentants. Elle est donc une cause impliquant leur repentance, ce qui prouve qu'ils ne se sont repentis que lorsque Allâh -Ta 'âlâ- leur a accordé la repentance.

C'est comme dans le cas de la guidance qu'Allâh accorde à Son serviteur avant qu'il soit guidé : le serviteur est guidé grâce à la guidance divine. Puis cette guidance procure au serviteur une autre guidance par laquelle Allâh le récompense pour sa première guidance.

Car la récompense de la guidance implique, entre autre chose, une guidance qui vient après, au même titre que le châtiment de l'égarement implique un autre égarement qui vient après Allâh -Subhânahu wa ta 'âlâ- dit :

« Quant à ceux qui se mirent sur la bonne voie, Il les guida encore plus] [Sourate 47, Verset 17]. Il dit également dans le cas inverse é propos des égarés : [Puis quand ils dévièrent, Allah fit dévier leurs cœurs »

[Sourate 61, Verset 5]

Il faut dire que la repentance possède un début et une fin. Son début c'est le retour vers Allâh en empruntant Son chemin droit qu'Il a tracé pour Ses serviteurs et qui procure Sa satisfaction.

En effet, Allâh -*Ta'âlâ*- dit a ordonné, à plusieurs reprises, à Ses serviteurs, de suivre ce chemin droit :

« Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. »

http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/

[Sourate 6, Verset 153];

« Et en vérité tu guides vers un chemin droit, le chemin d'Allah à Qui appartient ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre. »

[Sourate 42, Versets 52/53];

« Ils ont été guidés vers la bonne parole et ils ont été guidés vers le chemin Du Digne des louanges. »

[Sourate 22, Verset 24].

Sa fin c'est le retour à Allâh au moment du *Ma'ad* [retour final] et le cheminement sur la voie qu'Il a instituée pour conduire à Son paradis. Ainsi celui qui revient vers Allâh dans cette demeure du bas-monde avec repentance reviendra à Lui au cours du retour final avec la rétribution. Cela constitue d'ailleurs l'une des interprétations de la parole divine :

« Quiconque se repent et accomplit une bonne œuvre c'est vers Allah qu'aboutira son retour »

[Sourate 25, Verset 71]

Al-Baghâwî -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- et d'autre disent que « c'est vers Allah qu'aboutira son retour » signifie retourne à Lui après la mort avec une bonne repentance meilleur que les autres. Ainsi la première repentance, à savoir Sa parole « Quiconque se repent » constitue un retour du polythéisme, et la seconde constitue un retour vers Allâh pour recevoir la récompense.

**Source** : Les Sentiers des Itinérants.

http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/